

2022-0975
2022-03-04

Herbicide ARMEZON^{MD} en Vrac

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

SUSPENSION

GARANTIE : Topramezone 336 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0045 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0045 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,04000 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00122 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00041 %, et 2 bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,02700 %, à titre d'agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 31234

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 100 L à Vrac

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

(289) 360-1300

ARMEZON est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

2022-0975
2022-03-04

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS

1. **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
2. Éviter de respirer la bouillie pulvérisée ou le brouillard de pulvérisation.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. Nocif si avalé.
5. Lorsque le mélange et le chargement, porter des gants résistant aux produits chimiques, ainsi qu'une protection appropriée pour les yeux (écran facial ou lunettes protectrices), une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer l'herbicide **ARMEZON** en Vrac uniquement dans son contenant d'origine.
2. Entreposer l'herbicide **ARMEZON** en Vrac dans un endroit frais et sec.
3. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains et pour animaux durant l'entreposage.
4. Protéger du gel. Si le contenant a été entreposé dans un endroit qui a été soumis à des températures inférieures au point de congélation, bien agiter ou mélanger le contenu avant de s'en servir.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.